

Préfon.info



MAGAZINE #59
AVRIL 2022

Eclairage sur le rôle du Commissaire aux comptes : **La vigie de Préfon**

Les réservistes

Des citoyens au service de la protection de la nation

Santé et prévoyance

De nouvelles protections à horizon 2026

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

Une solution éthique et sécurisante qui donne aux retraités les moyens financiers de mieux vieillir à domicile

01 Vous conservez **un droit d'usage et d'habitation à vie** de votre logement.

02 Vous percevez **un capital immédiat** par la cession de la nue-propriété de votre bien immobilier à un acheteur Institutionnel (Caisse de Retraite, Prévoyance, Mutuelle...).

03 La valeur totale de chaque bien est convertie intégralement en capital financier augmenté d'un droit d'usage à vie du domicile.

04 Cette **nouvelle forme de Viager Mutualisé®** permet aux seniors de mieux vivre au quotidien, d'envisager l'avenir dans les meilleures conditions, et de continuer à faire des projets (voyages, aménagements...).

Vitalimmo est une solution conçue et développée par VIRAGE-VIAGER, acteur reconnu socialement responsable. De solides liens de partenariat unissent Préfon Distribution et VIRAGE-VIAGER depuis de nombreuses années. Ils partagent les mêmes valeurs morales et sociétales : mieux vivre sa retraite à domicile, aider ses enfants et petits-enfants, ou tout simplement améliorer son cadre de vie.

 **Vitalimmo®**
by **VIRAGE-VIAGER**

+ La sécurité financière pour vous et votre famille.

+ Estimation gratuite de votre bien.

Contact : contact@vitalimmo.fr



0800 500 520

Service & appel
gratuits

offre présentée par Préfon Distribution

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

SOMMAIRE

04. La vie de l'Association

La commission Prospective
Quel rôle ? Quelles missions ?

06. En coulisse

Commissaire aux comptes
La vigie de Préfon

08. À l'honneur

Les réservistes
Des citoyens au service
de la protection de la Nation

10. Décryptage

Santé et prévoyance
De nouvelles protections à horizon
2026

12. Préfon en action

Préfon sur tous les fronts

14. Comprendre l'épargne, anticiper l'avenir

Le PER
Un outil de transmission
patrimoniale !

ÉDITO

En dépit du contexte difficile, le régime Préfon-Retraite s'est bien comporté en 2021. Tout d'abord, le taux de couverture du régime s'est nettement amélioré par rapport à 2020, atteignant 126% (+6 points). Cette amélioration valide le modèle Préfon de garantie de la rente assise sur une grande sécurité dans la gestion.

Les affiliés ne s'y sont pas trompés, puisque la collecte est en progression d'environ 2%, signe d'une confiance renouvelée dans la solidité de Préfon-Retraite. Au 1^{er} janvier 2022, la revalorisation du capital est de 1,15%, la valeur d'achat est fixée à 1,8414 € et la valeur de service du point à 0,0945 €. Le rendement du régime reste donc élevé (5,13%). Cela peut aussi être relié avec les bonnes perspectives offertes par les nouvelles garanties du régime, dont une garantie-décès applicable depuis le 1^{er} janvier, et la baisse des frais sur versements, qui positionne Préfon en bonne place par rapport aux recommandations de la présidente du Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Il ressort en effet que, pour chaque poste de frais, Préfon-Retraite se situe sous la moyenne des PER étudiés dans le rapport publié l'été dernier.

Pour autant les menaces par pressions sont réelles en matière de gestion financière pour préserver le pouvoir d'achat de nos affiliés avec la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine.

Depuis plusieurs années et afin de compléter son dispositif de surveillance du régime, l'Association mandate un commissaire aux comptes qui présente sa mission dans ce numéro (lire pages 6 et 7). Elle reste en outre attentive à l'évolution de son offre au service des affiliés ; le responsable de la commission Développement et Prospective présente ses travaux en la matière (lire pages 4 et 5). Dans la Fonction publique, l'actualité est riche avec un changement majeur en matière de protection sociale. Si la santé n'est pas dans le périmètre de Préfon, il nous a semblé utile de présenter la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (lire pages 10 et 11).

Cela devient un rendez-vous de ce magazine de mettre à l'honneur les acteurs du service public, nous avons choisi de mettre en avant les réservistes tant leurs missions sont importantes (lire pages 8 et 9).

A la date de rédaction de cet éditorial, nous ne connaissons pas les résultats de l'élection à la Présidence de la République, mais durant la campagne électorale le sujet des retraites est revenu sur le devant de la scène. C'est en effet un sujet qui reste d'actualité, tant nous avons tous à cœur de compenser la perte de revenu au moment du départ en retraite avec le recours à une retraite supplémentaire. Plus que jamais la solution imaginée par Préfon il y a 58 ans a du sens !

Philippe Sebag

Président



Préfon

Le magazine Préfon.info est édité par l'Association Préfon
Directeur de la publication : Christian Carrega
Rédaction : Philippe Brousse, Laurence Denès-Romoli, Jean-Philippe Dubosc
Conception/Réalisation : Regards Events - **Graphisme** : Studio Barbu.

Document non contractuel. Dépôt légal : 2^e trimestre 2022. Date de rédaction le 01/04/2022. N° ISSN : 2778-3995. Imprimé par SIB Imprimerie. Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant son siège social 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris - N° SIRET 784 718 348 000 21 - L'objet social de l'Association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. www.prefon.asso.fr. Préfon-Distribution, filiale de l'association, est la SAS de courtage au capital social de 200 000€ entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n°13008416 et ayant son siège social au 12bis rue de Courcelles, 75008 Paris.

LA COMMISSION PROSPECTIVE QUEL RÔLE ? QUELLES MISSIONS ?

La commission Développement et Prospective a pour vocation de connaître les attentes des agents publics en matière de retraite et de prévoyance, de rechercher et de concevoir des solutions qui y répondent.

Pourquoi une commission Prospective ?

La commission Développement et Prospective s'est donnée pour dessein de chercher des solutions en matière de prévoyance, de retraite, d'épargne et de services pour répondre aux attentes des agents de la Fonction publique. Elle répond en ce sens à l'objet social de l'Association. Dans ce travail de veille, elle explore les évolutions possibles des produits, et observe comment les pays étrangers abordent et traitent la question des retraites supplémentaires.

La création de cette commission répondait également à une évolution du cadre en matière de complémentaire retraite. « Pour l'Association, les enjeux portent tout autant sur le suivi des changements réglementaires, l'attente des épargnants et la dimension d'Investissement Socialement Responsable (ISR). Or, dans ce triptyque, la commission Prospective a toute sa place », indique Didier Lenfant, responsable de la commission.

Quelles sont ses missions ?

Trois types de sujets occupent la commission : d'une part, la veille et le suivi des études ou rapports essentiels sur les thématiques Fonction publique, retraite et prévoyance ; d'autre part, la prospective et les nouvelles offres en matière de produits et de services ; enfin, la communication institutionnelle de Préfon.

Pour la veille et les études, le travail porte sur l'identification de tout ce qui peut avoir un intérêt prospectif pour Préfon sur les thématiques énoncées ci-dessus.

Un chargé de mission auprès de la direction générale, le plus souvent un thésard ou un étudiant de sciences politiques, recense et collecte les rapports et les études publiés en France et à l'étranger. Au fil de leur diffusion, des analyses sont communiquées aux membres de la commission et une synthèse des études leur est présentée.

Actuellement, la commission planche

sur l'évolution des tendances de l'emploi public. Pour en déterminer les éléments d'appréciation, elle consulte et croise le rapport de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) et d'autres études.

« Nous regardons également ce qui se fait dans d'autres pays, n'hésitant pas à rechercher un éclairage particulier et à mesurer la validité de nos choix, note Didier Lenfant. Le meilleur exemple sont les retombées d'un voyage d'étude mené au Québec, en 2018, pour étudier le fonctionnement d'un système *beveridgien** et s'inspirer d'initiatives locales en matière d'épargne-retraite. Après avoir identifié plusieurs sujets dans le modèle québécois, nous avons imaginé des solutions applicables en France ».

Autre illustration de cette démarche, l'examen en Europe, en particulier dans les pays d'Europe du Nord, des solutions d'épargne visant à maintenir ou à améliorer le taux de remplacement à la retraite.

Deuxième mission, **la prospective et les nouvelles offres de produits et de services**.

L'intention première était de compléter la sécurité du régime Préfon-Retraite par une solution qui permette d'accepter un risque plus élevé pour espérer une plus grande rentabilité ; d'imaginer aussi d'autres solutions dédiées aux agents publics en matière de logement et de prévoyance, d'accompagnement « patrimonial » autour de la prévoyance qui est dans « l'ADN » de l'Association.

Ainsi, en 2018, a été lancée Préfon-Vie-Responsable, qui est une offre d'assurance-vie sans frais d'entrée et entièrement ISR. Autre exemple : à l'issue de ce voyage d'étude au Canada, une réflexion de la commission a porté sur la possibilité de concevoir et de développer une offre nouvelle d'épargne en vue de financer l'économie réelle.

Pour tout projet de nouvelle offre de produits et de services, la commission

est attentive à la complémentarité avec l'offre existante. « Grace au travail de la commission, l'Association fixe le cadre, les grands principes, puis, elle mandate son courtier qui a pour mission de concevoir l'offre, de trouver les assureurs et de pourvoir à la distribution. Au fil de points d'étapes, elle suit l'avancement de l'opération et se fait rendre compte de sa mise en œuvre opérationnelle », précise Lionel Brun, directeur délégué en charge des affaires institutionnelles de Préfon.

Le troisième domaine d'intervention est la **communication institutionnelle**.

La commission fait connaître les actions de l'Association pour la recherche de solutions pour les affiliés et les agents publics, la représentation et la défense de leurs intérêts, ainsi que le développement d'une finance responsable. Parmi les initiatives marquantes de ces dernières années, retenons l'organisation d'un colloque sur la thématique « Les femmes et la retraite dans la Fonction publique » au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), en novembre



REPÈRES

- **Créée en décembre 2015**, la commission Prospective est composée de 13 membres. **Didier Lenfant en est le responsable depuis 2020. Il est aussi vice-président de l'Association.**
- **La commission se réunit quatre fois dans l'année.** Le programme de travail est fixé sur deux ans et comprend trois types de sujets (voir ci-contre).

2018 ; dans le domaine de l'information, la création des Préfon.TV en lieu et place des « Rencontres affiliés ».

Une autre action de communication institutionnelle a été la mise en avant d'un partenariat de Préfon avec CDC Habitat en vue de proposer en priorité des logements intermédiaires à ses

affiliés. Ce service additionnel proposé aux affiliés avait été mis à l'ordre du jour de la commission, et une réflexion sur les liens unissant l'investissement dans l'immobilier résidentiel et les possibilités de logement des agents publics s'en était suivie au sein de l'association. Le dispositif a vu le jour fin 2020. Un événement a été consacré à ce lancement en octobre 2021.

Comment la commission opère-t-elle ?

Les sujets abordés font l'objet d'échanges nourris entre les membres de la commission. Les points considérés comme importants sont mis en exergue et les

« La commission a su créer une véritable dynamique pour positionner au mieux les produits de Préfon auprès de notre public et des affiliés potentiels

synthèses d'études permettent de cibler plus avant certains sujets. Le responsable de la commission anime les débats, lance des propositions, priorise les actions et conduit des arbitrages.

Pour la prospective de nouvelles offres de produits et de services, un processus de discussions est organisé pour apprécier au mieux les besoins réels et l'adéquation d'une offre éventuelle à ceux-ci.

Notons enfin que la commission échange pour avis avec les commissions financière, administrative et technique, et ISR. Avec cette dernière, cela permet de s'assurer qu'un nouveau produit ne déroge pas aux valeurs de Préfon.

Quels sont les travaux en cours ?

Deux sujets, véritables relais de croissance pour Préfon, sont au programme de travail de la commission. Le premier concerne un PER catégoriel à destination des structures périphériques à la Fonction publique, à

savoir les sociétés d'économie mixte et les Offices publics de l'habitat (OPH). Ce produit, le premier de nature directement collective pour Préfon, promouvrait les valeurs ISR soutenues par l'Association. Une pré-étude sur le potentiel de ce marché a été réalisée en 2018.

Le second sujet a trait au référencement de fonds d'investissement dans l'économie réelle qui seraient proposés aux clients de Préfon Distribution via le support d'assurance-vie. « Un comité de sélection, est en cours de création. Il sélectionnera et référencera les fonds qui devront être en phase avec les valeurs de Préfon concernant la prise en compte des critères ISR et ESG. Préfon Distribution proposera à une clientèle ciblée d'investir sur ces fonds, approuvés via cette sélection exigeante de gérants, en précisant bien évidemment aux futurs investisseurs les opportunités que cela représente ainsi que les risques encourus », souligne Didier Lenfant ■

* Le système beveridgien, créé en Angleterre en 1942, met en place une protection universelle fondée sur la citoyenneté et financée par l'impôt. Etatique, ce système couvre toute la population en lui donnant des droits uniformes.

LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2022-2024



VEILLE ET ÉTUDES

Suivi des sujets régulièrement présentés par le Conseil d'Orientation des Retraites, la DRESS (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques). Analyse du comportement des fonctionnaires en tant qu'épargnants.



NOUVELLES OFFRES DE PRODUITS ET DE SERVICES

En matière d'épargne

- Référencement de fonds d'épargne dans l'économie réelle
- Projet d'accompagnement patrimonial au moment de la liquidation de ses droits

En matière de prévoyance

- Rente éducation et garantie décès

En matière de services

- Aides liées à la problématique des mutations des agents publics
- Outils d'accompagnement en matière d'investissement responsable



COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Réflexion ouverte en vue de la tenue d'un colloque institutionnel sur les éléments d'attractivité de la fonction publique.

COMMISSAIRE AUX COMPTES LA VIGIE DE PRÉFON



Chaque année, l'Association missionne son commissaire aux comptes, Pierre-Michel David, du cabinet Audit Contrôle et Conseil by Sinergys, afin d'examiner les comptes du Régime Préfon-Retraite. Cet examen a pour objet d'éclairer les affiliés sur le fonctionnement du Régime, sachant que les commissaires aux comptes de CNP Assurances certifient, quant à eux, leur régularité et leur sincérité. Entretien.



Vous êtes le commissaire aux comptes de l'Association et aussi de sa filiale Préfon Distribution. A ce titre, pouvez-vous nous décrire le

type de missions que vous exercez ?

Pierre-Michel David : J'exerce deux types de missions : une mission de certification des comptes annuels de l'association, mission dite de « contrôle légal », et une mission d'examen et d'explication des comptes du régime Préfon-Retraite, appelée mission de « prestations ». La première mission est centrale puisque nous exprimons une opinion sur les comptes annuels.

A ce propos, je tiens à dire que depuis notre première intervention, en 1994 pour l'Association et en 2013 pour sa filiale Préfon Distribution, nous avons toujours certifié sans réserve les comptes respectifs. Nous n'avons jamais eu à mettre en œuvre une procédure d'alerte et n'avons jamais rencontré de faits délictueux.

La seconde mission concerne les comptes du régime Préfon-Retraite. Depuis 2005, le directeur général de Préfon nous demande, chaque année, de les analyser et d'éclairer par nos explications les aspects comptables et financiers du Régime aux membres du Bureau et aux affiliés. Au-delà de cette revue d'ensemble des comptes, la direction générale peut nous demander d'approfondir tel ou tel point spécifique, d'en faire un zoom, et de formuler, le cas échéant, des recommandations, à l'exclusion - cela va sans dire - de toute immixtion dans la gestion.

Comment présentez-vous les résultats de votre examen et de vos investigations ?

Lorsque j'interviens, je ne me cantonne pas au rôle principal du commissaire aux comptes, à savoir la certification des comptes. J'introduis un aspect pédagogique par lequel je m'efforce d'expliquer et de mettre à la portée de mon auditoire, de façon simple, des choses compliquées. La comptabilité est une matière trop complexe pour ne pas essayer de la rendre

compréhensible pour des non-spécialistes ! Pour ce qui concerne Préfon, je reçois le projet de rapport de gestion administrative du Régime sur les comptes de l'exercice écoulé présenté par les services comptables, financiers et d'actuariat de CNP Assurances, l'assureur. Ce rapport appelle généralement, tant de la part du directeur général de Préfon que de la mienne, des remarques et des demandes d'explications complémentaires.

Un programme de travail est ensuite défini, avec un planning d'intervention auprès des services techniques concernés au sein de CNP Assurances. A l'issue de mes investigations, je produis un compte-rendu détaillé à partir des comptes certifiés par les commissaires aux comptes de CNP Assurances. Ce document d'analyse comporte des aspects très techniques et donc souvent relativement compliqués. Il met aussi en avant nos interrogations résiduelles et nos recommandations. Je prépare ensuite un document didactique, qui sera exposé à l'Assemblée générale.

Vous dites aborder et traiter, à la demande du directeur général ou bien même de votre propre initiative, un grand nombre de points spécifiques, et vous n'hésitez pas à formuler diverses recommandations...

Au-delà de la revue globale des comptes du Régime, la direction générale de Préfon entend fréquemment approfondir tel ou tel point spécifique. Jouissant d'un droit conventionnel d'investigation auprès de CNP Assurances et des trois réassureurs*, le commissaire aux comptes de Préfon apporte, par exemple, un éclairage sur les frais de promotion du Régime, sur la provision de gestion, sur des actifs représentatifs de la Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) ou encore sur la question sensible des frais et charges sur les placements financiers gérés par les assureurs. S'en suit la présentation de recommandations auprès de la direction générale. Certaines de nos recommandations ont ainsi conduit, sous l'impulsion énergique du directeur général de Préfon, à l'octroi par CNP Assurances d'un budget complémentaire de promotion en faveur de l'Association.

Nous avons également exposé la réforme Sapin 2 et son impact sur l'équilibre du Régime Préfon-Retraite. Cette réforme a en effet mené à une nouvelle réglementation plus avantageuse pour les assureurs, avec la fin du plafonnement des prélèvements sur encours. Nous avons donc rappelé qu'en contrepartie, il était attendu de l'assureur une meilleure revalorisation future des prestations.

Elle a également entraîné une modification du calcul de la Provision Technique Spéciale (PTS) avec la prise en compte des plus-values latentes. Parmi d'autres sujets prégnants, je citerai un zoom sur les frais et charges des placements financiers, tels que les actions et les OPCVM, et un examen des charges de gestion courante des produits de taux, autrement dit les obligations.

Ma mission d'examen permet de présenter à l'Assemblée générale de l'Association les mécanismes techniques et financiers à l'œuvre dans le pilotage par l'assureur du régime Préfon-Retraite

CNP Assurances, assureur de Préfon, est tenue de vous fournir les éléments nécessaires et de répondre à vos demandes d'explication. Comment se déroulent vos échanges et votre travail avec elle ?

Le Régime Préfon-Retraite est adossé à un consortium d'assureurs composé des sociétés Allianz, Groupama et Axa, avec CNP Assurances en chef de file. Selon le traité de réassurance du Régime, chaque réassureur accepte de se soumettre aux contrôles et vérifications annuelles effectuées par le commissaire aux comptes mandaté par l'Association.

Mes interlocuteurs de CNP Assurances connaissent leur affaire sur le bout des doigts. Ils me donnent la traçabilité des calculs qu'ils effectuent. Dans un climat de confiance construite au fil du temps, j'identifie et mets à plat ces données chiffrées pour bien les appréhender, et je n'hésite pas à soulever des questions qui présentent une interrogation du point de vue de l'intérêt des affiliés. Ces questions, considérées d'ailleurs comme pertinentes par mes interlocuteurs, conduisent ensuite CNP Assurances à les répercuter auprès des trois réassureurs, celle-ci ayant un droit d'investigation auprès d'eux.

In fine, quel regard portez-vous sur votre rôle ?

Au fil des ans, la réglementation ne cesse de se complexifier et de s'accroître. L'utilité du commissaire aux comptes de l'Association s'en trouve renforcée grâce à l'éclairage et les explications qu'il est à même d'apporter, par sa connaissance des opérations complexes du Régime. Ainsi, je m'efforce d'apporter, chaque année, de manière à la fois technique et pédagogique, quelque chose de supplémentaire dans la compréhension des comptes et du fonctionnement d'un Régime de près de 14 milliards d'euros, et par des recommandations et des suggestions, toujours formulées dans l'intérêt bien compris des affiliés. Préfon peut s'en prévaloir et nourrir ses arguments lors de ses discussions avec l'assureur ■

*Allianz, Groupama et Axa.



L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE EST À CYCLE INVERSÉ

Pour parler de la comptabilité d'une compagnie d'assurance, **Pierre-Michel David** aime se référer aux éléments de comptabilité des Frères des Ecoles Chrétiennes (1897). Pour eux, je cite, « la comptabilité d'une compagnie d'assurance pourrait se résumer en un seul compte

général qui serait débité des sinistres payés, des commissions aux agents, des frais d'administration, et qui serait crédité des primes encaissées pendant l'année ». A dire vrai, souligne Pierre-Michel David, ce n'est pas si simple, L'activité d'assurance est à cycle inversé : l'assureur encaisse

avant de décaisser. Ce qui entraîne la constitution de provisions, de réserves et, partant, de placements financiers affectés à la Provision Technique Spéciale du Régime. Bref, ce qui semble limpide, biblique, s'avère beaucoup plus compliqué dans les faits.

LES RÉSERVISTES DES CITOYENS AU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA NATION

« À temps partiel, certes, mais à pleine capacité ! » Difficile de mieux dire. Ce 13 juillet 2017, Emmanuel Macron vient de dessiner, en quelques mots, le portrait du réserviste opérationnel, assurément pas engagé à moitié. Mais au-delà des 77 000 citoyens, formés pour renforcer nos forces armées, le trait présidentiel consacre aussi l'ensemble des 550 000 réservistes que compte le pays, entre garde nationale, réserves de sécurité nationale et réserves citoyennes.

Un rôle essentiel

Face aux crises et menaces intérieures croissantes, les réserves connaissent un regain d'intérêt. Des armées aux tribunaux en passant par les forces de l'ordre, les pompiers de Paris, les hôpitaux ou l'éducation nationale, l'objectif est le même : « assurer la permanence de l'État et des services publics lorsque les forces sont employées ailleurs », pose le général de corps d'armée en 2^e section Hubert Trégou, ancien délégué général de JONXIO¹.

L'assertion vaut tout particulièrement pour la réserve militaire « au rôle crucial depuis la suspension du service national en 1997 et la professionnalisation d'une armée davantage structurée pour les opérations extérieures », ajoute-t-il. Pour garantir un gisement de ressources, cette réserve s'est ouverte à tous les renforts : « des anciens militaires soumis à une obligation de disponibilité durant cinq ans après la fin de leur service, des citoyens bénévoles chargés d'entretenir l'esprit de défense au sein de la société et, enfin, des volontaires se mettant au service de l'armée quelques jours par an », expose Roger Gruszka, du CSR², plus de cinquante ans

de réserve à son actif. À l'image de l'ensemble des réservistes français, la réserve militaire française présente donc un profil bigarré où se mêlent tous les âges, toutes les catégories socioprofessionnelles et une grande diversité de statuts, entre collaborateurs occasionnels du service public et contractuels, signataires du fameux « Engagement à servir la réserve » (ESR).

Trois existences à assumer, une vie à assurer

« Le réserviste est ainsi une personnalité généreuse qui additionne trois existences : privée, professionnelle et militaire ou citoyenne », salue Hubert Trégou. Une addition qu'il s'agit toutefois de bien calculer... Question disponibilité d'abord. Là encore, l'exemple de la réserve militaire est évocateur : « certes, le code de la défense oblige à libérer les salariés réservistes de 5 à 8 jours par an³ ; mais dans les faits, nombre de réservistes préfèrent prendre « clandestinement » sur leurs congés plutôt qu'affecter leur carrière », reconnaît ainsi Roger Gruszka. Le bât blesse également en matière de couverture ! En effet, si durant les périodes de réserve, la continuité des droits civils (ancienneté, avancement, prestations sociales...) est un principe acté, droits à la retraite hétérogènes et protection sociale insuffisante sont fortement pointés par l'Assemblée nationale⁴. « Reconnaissance du préjudice, barème d'indemnisation, délais de remboursement... Les armées, par exemple, n'ont pas forcément les mêmes grilles de lecture qu'un civil dont la formation, la carrière, l'entreprise ou la famille peuvent aussi être affectées en

cas d'accident », explique la directrice générale de la Mutuelle d'Assurance des Armées (MAA), Pascale Sény-Lapp. L'ancien délégué général de JONXIO abonde : « même si l'on parle de réparation intégrale, l'État ne pourra pas indemniser les impacts du préjudice sur les autres pans d'existence du réserviste ; aussi ce dernier doit impérativement penser à souscrire en parallèle une assurance complémentaire adaptée à ses besoins, en vérifiant qu'elle n'exclut pas le risque militaire. » Des mutuelles spécifiques existent, référencées sur le site www.defense.gouv.fr. Parce que même pourvue d'existences multiples, la vie reste unique ■

¹ JONXIO, Fédération pour la protection sociale Défense-Sécurité

² Conseil supérieur de la réserve militaire

³ Selon si l'entreprise compte plus ou moins de 250 salariés

⁴ Rapport d'information sur les réserves présenté par MM les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi – mai 2021



LES RÉSERVISTES DE LA GARDE NATIONALE

2/3

SONT ISSUS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

8/10

SONT DES HOMMES

40%

ONT MOINS DE 30 ANS

D'AUTRES RÉSERVES... EN RÉSERVE !

Depuis 2016, la Garde nationale réunit sous une même gouvernance les réservistes des ministères de l'Intérieur et des Armées, soit les **réserves opérationnelles de premier niveau des armées (RO1), la réserve opérationnelle de la Gendarmerie nationale**. A ses côtés existent également :

- **Les réserves de professionnels** donnant lieu à indemnisation ou à maintien de la rémunération (et donc à des droits pour la retraite) : **réserves opérationnelles de deuxième niveau**

des armées (RO2), réserve civile pénitentiaire, réserve sanitaire...

- **Les réserves bénévoles** (aucun droit à la retraite) : réserve citoyenne de Défense et Sécurité, de la Police nationale et de l'Éducation nationale et réserve civique générale.

À noter que depuis 1999, le Conseil supérieur de la réserve militaire, interarmées et interministériel, a pour mission de réfléchir à l'évolution du rôle des réserves militaires.



Hugo Lamberdiere

25 ans, associé fondateur d'une agence immobilière, gendarme réserviste

Devenir gendarme était un espoir d'enfant, mais la vie m'a contraint à emprunter un autre chemin. La réserve de ce corps fut donc pour moi comme une seconde chance, l'occasion de faire enfin de mon rêve une réalité. Je m'y suis engagé dès 21 ans et, depuis, mène de front **deux projets de vie que je sers autant qu'ils me servent et me construisent.** De formations en opérations, je gagne en maturité, donne matière aux valeurs auxquelles je crois et me sens pleinement utile, aux habitants comme aux collègues. Je consacre une quinzaine de jours par an à cet engagement, pris sur mes vacances et mes week-ends afin de ne pas altérer le fonctionnement de l'agence où je travaille... Un sacrifice qui n'en est pas un à mes yeux, mais une « double vie » qui s'avérera peut-être plus difficile à assumer si je devais fonder une famille. »



Pascale Beauthier

59 ans, avocate, lieutenant-colonel de réserve – Réserve citoyenne du Gouverneur Militaire de Paris

Le désir de rendre à l'État ce qu'il m'avait offert m'est venu lors d'une formation à l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale. Dès que l'activité de mon cabinet l'a permis, je me suis donc engagée. La réserve citoyenne, chargée de faire le lien entre la Nation et ses forces armées, répondait bien à ce souhait d'apporter ma pierre à l'édifice pour permettre au pays d'être plus résistant et plus résilient. Depuis sept ans, je suis donc bénévole de la réserve citoyenne du Gouverneur Militaire de Paris, organisant des actions mémorielles ou participant au parcours de la citoyenneté des jeunes. Sans être opérationnels au sens militaire, nous n'en sommes pas moins des maillons actifs, faisant bénéficier les armées de nos réseaux et expertises. **Je suis chaque jour plus désireuse de contribuer à la défense et à la sécurité de la France.** »



Pascal Morisot

62 ans, lieutenant-colonel d'active à la retraite, officier supérieur réserviste spécialiste RH au sein de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)

Après un temps de commandement dans l'artillerie, ma carrière d'officier s'est orientée vers les ressources humaines. Aussi, l'heure de la retraite sonnée, ai-je souhaité continuer d'apporter à l'institution cette expertise. Parallèlement à la réserve opérationnelle de disponibilité dont je relève jusqu'en 2024, je suis donc également réserviste spécialiste au bureau Organisation RH de la BSPP où j'exerçais de 2013 à 2019. À raison de 5 à 10 jours par mois, j'y élabore, sous la direction du chef de Bureau, une nouvelle offre documentaire entièrement digitalisée. **Rester utile au collectif, garder un pied dans l'action, remplir une vraie mission et entretenir le lien avec les jeunes est essentiel pour moi, tandis que l'indemnisation octroyée au prorata des jours effectués permet de lier l'utile à l'agréable.** »



Angéline Cuisance

33 ans, conductrice de travaux, caporal de réserve au 35^e Régiment d'infanterie de Belfort

Un père militaire, le collègue et lycée militaire d'Autun... Tout me destinait à une carrière d'active, ce qui fut le cas quelques mois avant de démissionner pour raison personnelle. Pour autant, la fierté de représenter la France et de servir ma patrie restent des valeurs motrices, tout comme la responsabilité, le dépassement de soi et l'esprit d'équipe. Aussi me suis-je engagée dans la réserve où j'exerce un tiers de l'année : patrouilles, opérations Sentinelle... Les congés n'y suffisent évidemment pas et il m'arrive de devoir poser des jours sans solde, sachant que la rémunération proposée par l'armée ne compense cette perte de salaire que pour un tiers. **Mais il s'agit là d'honneur et de passion, des mots qui comptent sans se calculer !** »



François Villette

47 ans, directeur de cabinet adjoint du maire de Montpellier, lieutenant de vaisseau réserviste, officier traitant auprès d'un État-Major interarmées de zone

Fonctionnaire et enseignant universitaire, je suis conscient de ce que je dois à l'ascenseur social de la République. N'ayant pu faire mon service militaire, j'ai voulu rembourser ma dette en servant les forces armées différemment. **Or, après quinze années comme officier de réserve de la Marine, l'expérience dépasse incontestablement les attendus.** Celle-ci a aussi profondément nourri ma vie civile de nouveaux savoir-être : sang-froid, concentration, sens de l'honneur et courage de le défendre. Et quand le 14 juillet 2016, sur la promenade des Anglais, j'ai soudainement réalisé que je pouvais mourir en opération, j'ai compris aussi qu'une vie accomplie était d'avoir pu se rendre utile aux autres. »



Marine Lys

30 ans, aide-soignante au groupe hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, membre de la réserve sanitaire de France Santé Publique

Face à la crise sanitaire, j'ai eu envie d'apporter mon aide là où on en avait le plus besoin. Je suis donc partie renforcer des services de réanimation sur des territoires plus impactés, comme le Grand Est. **Ces situations d'exception font que tout est vécu plus fort : la tension, la fatigue mais aussi l'entraide et la solidarité, dans une mixité de profils rarement rencontrée.** On y apprend aussi de nouvelles façons de travailler. Évidemment, ces missions, annoncées quelques heures seulement avant le départ, peuvent compliquer le quotidien, surtout avec un enfant. Mais je suis certaine que les valeurs que je transmets ainsi, très concrètement, à ma fille lui resteront bien plus présentes que mes absences ! »

SANTÉ ET PREVOYANCE DE NOUVELLES PROTECTIONS À HORIZON 2026



Des dispositifs existaient déjà - depuis 2007 - pour permettre aux employeurs publics d'organiser la couverture complémentaire de leurs agents, voire d'y participer. Mais ce filet de sécurité, fondé sur l'adhésion individuelle, restait facultatif et à périmètre variable selon le versant de la Fonction publique et l'employeur. Des inégalités qui relèvent désormais du passé ! Six ans après leurs homologues du secteur privé, tous les agents des trois fonctions publiques vont, eux aussi, bénéficier d'une complémentaire santé financée pour moitié au moins par leurs employeurs. Une obligation de prise en charge qui s'appliquera progressivement de 2024 à 2026. En attendant de finaliser le volet prévoyance qui parachèvera ce nouveau bouclier destiné à mieux protéger au quotidien ceux qui veillent sur le nôtre !

Un accord historique dans la FPE

L'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la Fonction publique a initié un mouvement de fond qui va tout changer !

Prise sur le fondement de la loi de Transformation de la Fonction publique, elle implique que « *tous les employeurs publics ont désormais obligation de financer pour moitié la couverture santé complémentaire de leurs agents et ils devront aussi participer à leurs contrats de prévoyance couvrant, au-delà des garanties statutaires, les risques d'incapacité au travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès* », résume Guillaume Leroy, actuinaire associé chez Prim'Act. Avec une mise en œuvre prévue dès 2024 et au plus tard en 2026, les discussions se sont rapidement engagées sur l'architecture du futur système. Encore en cours dans la FPH, elles ont abouti début 2022 dans la FPE sur la partie santé.

Et c'est à l'unanimité, fait rare, que les organisations syndicales représentatives ont signé le 26 janvier, au ministère de la Transformation et de la Fonction publique, l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire des agents de l'État... Un changement de paradigme et un engagement important de l'État employeur pour la couverture sociale de ses agents : « *la mesure représente une dépense estimée à 900 millions d'euros par an, contre 30 millions d'euros antérieurement* » constate ainsi Guillaume Leroy.

50%

montant de la participation minimum de l'employeur public à la cotisation de la complémentaire santé

Une complémentaire santé collective et obligatoire

Le nouveau dispositif dans la FPE, largement inspiré du privé, repose sur

plusieurs principes. Tout d'abord **le contrat de complémentaire santé sera collectif et devra couvrir l'ensemble des agents d'un même ministère**. Tous les actifs auront obligation d'adhérer au dit contrat. Second principe : **le contrat devra respecter le panier minimal de soins fixé par l'accord interministériel**. Autre principe important, et aspect le plus novateur du système, **le nouveau dispositif prévoit une solidarité intergénérationnelle**. Une cotisation de solidarité (2%) permettra de financer la possibilité offerte aux agents de conserver leur complémentaire santé après leur départ à la retraite. Possibilité également ouverte aux personnes déjà retraitées au moment de la mise en place de l'accord. Leur cotisation sera limitée à 100% la première année et évoluera dans le temps sans pouvoir dépasser 175% de celle des actifs. Cette cotisation organise également la solidarité entre actifs puisque les couvertures seront conservées gratuitement pendant un

LE PANIER DE SOINS

Il définit pour chaque acte le taux de remboursement des soins. Pour la FPT, ce panier de soins est le même que celui des salariés du privé. Il est un peu supérieur s'agissant de la FPE avec par exemple, des consultations de médecins remboursées à 150% au lieu de 100% de la base de la sécurité sociale. Le panier prévoit également la prise en charge des médecines douces et intègre des actions de prévention.



Illustration de Gilles Calvet

an aux personnes ayant quitté leur poste et bénéficiant de l'assurance chômage. Côté FPT, le projet de décret sur la PSC a été adopté le 16 février par le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. Il prévoit en santé un tarif de référence de 30 euros pour un panier de soins minimal également à respecter par tous les employeurs des collectivités territoriales.

Le rôle déterminant des partenaires sociaux

Chaque employeur public doit désormais négocier avec les organisations représentatives son propre accord, soit en transcrivant simplement les dispositions générales, soit en améliorant certaines garanties. Déjà important pour délimiter le cadre général, **le dialogue social va**

donc être déterminant pour adapter les couvertures aux spécificités de chaque métier.

Et ce n'est pas le seul rôle des partenaires sociaux qui devront également choisir l'opérateur du contrat et assurer son suivi. Une gageure tant ce nouveau dispositif comprend quelques risques : la réalisation d'appel d'offres auprès des différents opérateurs va créer une concurrence accrue qui pourrait bien impacter les mutuelles historiques. Par ailleurs, ils devront être particulièrement attentifs à la fixation du tarif et en particulier s'agissant des dispositifs de solidarité : « Il sera difficile de calculer une cotisation d'équilibre sans connaître précisément le nombre de retraités adhérents au dispositif » s'interroge ainsi l'actuaire de Prim'Act.

La prévoyance : l'enjeu de 2022

« C'est un volet crucial car il s'agit d'un risque lourd pour lequel la protection sociale a une utilité sociale et individuelle particulièrement forte » alerte Guillaume Leroy. La réforme prévoit ainsi, dans la FPT, une prise en charge à 20% de la cotisation prévoyance par l'employeur sur un montant total fixé à 35 euros pour les risques incapacité temporaire de travail et invalidité. Côté FPE et en respect de l'accord interministériel, les travaux ont débuté le 24 février avec l'ambition d'aboutir à un accord de méthode avant les élections présidentielles. Les discussions se poursuivent côté FPH avec le ministère des Solidarités et de la santé ■

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

2019



Loi de Transformation de la Fonction publique

2021



Ordonnance relative à la protection sociale complémentaire des agents publics

2022



Accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de l'État

2024 > 2026



Mise en œuvre progressive de la nouvelle PSC

À LA FPT, LA PRÉVOYANCE PRIVILÉGIÉE

Directrice générale adjointe de Sofaxis-Groupe Relyens, partenaire des collectivités locales. Sylvie Bureau-Nech souligne la spécificité de la fonction publique territoriale (FPT) face à la protection sociale complémentaire.

« Alors que l'État a d'abord posé le cadre du volet santé, la FPT a mis l'accent sur la prévoyance. Ainsi, tout employeur local devra proposer un contrat de prévoyance à ses agents dès 2025 (convention de participation ou labellisation), soit un an avant la complémentaire santé. Les particularités du versant expliquent cette priorité. En effet, composée de nombreux métiers à risques (voirie, propreté, restauration...), la FPT emploie aussi les effectifs les plus âgés de la Fonction publique, notamment dans la filière technique dont les plus de

50 ans constituent près de la moitié des équipes*. Or, cette conjonction de caractéristiques se résume en un chiffre terrible : 44 % des agents rémunérés à mi-traitement en 2020 après un arrêt maladie de plus de trois mois, contre 36 % cinq ans auparavant. La prévoyance est donc bien ici un enjeu crucial, à titre individuel comme collectif, un levier d'attractivité majeur. Des arguments que les services RH devront faire valoir, l'adhésion restant facultative. »

* Source : Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique - Édition 2021

PAROLE D'EXPERT



PRÉFON SUR TOUS LES FRONTS

Dans sa volonté de transparence et de conseil, Préfon peaufine l'univers de sa communication digitale pour toujours mieux informer et accompagner ses clients. Avec une exigence continue de clarté, de visibilité et d'accessibilité.

PRÉFON UN ANCRAGE HISTORIQUE, UNE PUISSANCE DE MARQUE

Institution pionnière pour les agents de la Fonction publique depuis plus de 50 ans, Préfon a vu l'offre concurrentielle s'élargir et se diversifier très largement. Pour conserver sa place d'acteur institutionnel de premier rang, Préfon a travaillé sa puissance de marque en enrichissant son discours et en remettant l'humain au cœur à travers un récit fédérateur représentant la diversité des clients Préfon. Pour ce faire, l'agence PériScope, agence conseil en communication et marketing digitale, a accompagné l'Association Préfon dans une véritable démarche de co-construction et de collaboration permettant ainsi de nourrir le guide du langage Préfon. Il en ressort un guide pensé comme un véritable outil d'accompagnement pour tous les collaborateurs, leur permettant de parler d'une seule et même voix. Dans le prolongement de ce premier travail autour de la marque, une réflexion est

en cours sur l'exemple bien précis de la communication Préfon et son partenariat avec la Fédération française de handball autour de la notion d'engagement ■

**Depuis 2018, Préfon est partenaire des équipes de France féminines et masculines de handball.*



10 MINUTES POUR
COMPRENDRE

PRÉFON.10 MINUTES LE FORMAT COURT EN 10 MINUTES CHRONO !



Un nouveau format vidéo court et pédagogique pour donner des clefs de décryptage et comprendre au mieux la retraite de la Fonction publique et les sujets d'épargne et de prévoyance.

Plusieurs sujets ont déjà été abordés :

- Quelles sont les spécificités de la retraite dans la haute Fonction publique ?
- Quelle actualité pour la finance durable ?
- Quels sont les placements à effectuer en fin d'année ?
- Quels changements dans le régime PER-Préfon Retraite au 1^{er} janvier 2022 ?



SCANNEZ-
MOI POUR
ACCEDER
AUX VIDÉOS !

À venir prochainement : 10 minutes pour comprendre la retraite des militaires et 10 minutes pour comprendre la retraite des agents territoriaux.

Quelles spécificités ? Comment préparer sa retraite ? Comment s'informer ? ■

LE SPOT DU MOMENT

Découvrez dès maintenant le nouveau spot TV Préfon sur les valeurs de Préfon et celles du Handball.

<https://vu.fr/fjap>



LES CORRESPONDANTS ET PRÉFON COMMENT PRÉFON ENTRETIENT LE CONTACT AVEC SES CORRESPONDANTS?

Avant la crise sanitaire, Préfon rencontrait et fédérait ses correspondants à travers toute la France lors de permanences dans des collectivités ou des séminaires dédiés à la connaissance du régime de retraite complémentaire Préfon-Retraite. Face aux nouvelles modalités de travail que nous connaissons tous, Préfon a dû s'adapter. Pour maintenir le contact avec les agents publics différents outils ont été mis en place :

- **Des séminaires de correspondants par visioconférences** : Réunissant une dizaine de personnes à chaque fois, cet échange a été apprécié par les participants.
- **Des réunions organisées en concertation avec nos correspondants** sous forme de **visioconférences** et dédiées aux agents publics des collectivités pour leur présenter le régime Préfon-Retraite.
- **Des permanences téléphoniques** assurées par nos correspondants pour proposer des rendez-vous téléphoniques à leurs collègues.

Pour maintenir le lien, des dépliants avec coupon-réponse ont été également envoyés tout au long de l'année aux correspondants sur cinq thématiques telles que « La préparation à la retraite complémentaire des seniors après 50 ans », « La retraite des femmes », pour les diffuser aux agents publics autour d'eux. Un coupon-réponse à renvoyer permet d'obtenir plus d'informations sur le PER Préfon-Retraite.

Face au succès et à l'intérêt suscités par ces nouveaux modes de communication auprès des agents publics, les équipes Préfon travaillent à l'optimisation des outils digitaux. Bien sûr, des réunions présentielles sont toujours possibles ■

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Michel Humbert, Responsable du Pôle Animation des Correspondants Préfon : michel.humbert@prefon.fr



ISR PRÉFON LES NOUVEAUX ENGAGEMENTS



L'année 2021 a été riche de mobilisations des investisseurs institutionnels en matière de responsabilité sociale ; Préfon y a pris sa part, notamment en marge de la COP 26, qu'il s'agisse de viser davantage d'impact positif des investissements sur la société et l'environnement ou de créer les conditions d'une transition énergétique et écologique juste. 2022 s'est ouvert sur une nouvelle prise de position : l'Association a soutenu avec vingt grands patrons européens une initiative appelant la Commission européenne à conditionner

la rémunération variable des dirigeants de grandes entreprises à la réalisation d'objectifs extra-financiers, ce qui fait écho à ses propres principes de vote lors des assemblées générales d'actionnaires. Elle continuera de même à suivre les actions de la coalition d'investisseurs menée depuis avril 2021 par la fédération syndicale internationale UNI Global Union sur les conditions de travail et d'accueil dans le secteur des maisons de retraite, dont l'affaire Orpea entre autres, souligne la nécessité ■

RETROUVEZ LES PRINCIPES DE VOTE DE L'ASSOCIATION !



LE PER UN OUTIL DE TRANSMISSION PATRIMONIALE !

Le plan d'épargne retraite ne permet pas seulement de préparer son après-vie professionnelle. Il donne également la possibilité de transmettre, à son décès, des capitaux peu ou pas imposés à ses héritiers.

Comme son nom l'indique, le plan d'épargne retraite (PER) est un placement destiné à préparer sa retraite. Après avoir liquidé ses droits à la retraite obligatoire, le souscripteur peut dénouer son PER en capital (le cumul des versements, majoré des gains), en rente viagère ou, à la fois, en capital et en rente. Il a même la possibilité de sortir en capital en plusieurs fois, à la manière des rachats partiels de l'assurance-vie.

Autant de compléments de revenus bienvenus à la retraite. Mais ce que l'on sait moins, c'est que le PER est également un excellent instrument de transmission, tant que le PER n'est pas liquidé. Au décès du souscripteur, ses héritiers peuvent percevoir les capitaux logés dans le plan avec une fiscalité allégée, voire une absence d'imposition. Pour comprendre les avantages successoraux du PER, trois paramètres sont à prendre en compte. En premier lieu, il faut savoir qu'il existe deux types de plans : **le PER assurantiel** et **le PER bancaire**.

Importance de l'âge du souscripteur à son décès

Le premier, qui est de loin le plus commercialisé, fonctionne un peu comme une assurance-vie. Le PER assurantiel est distribué par les compagnies d'assurance, les bancassureurs (les filiales d'assurance des banques), les mutuelles, les institutions de prévoyance et les courtiers, c'est le cas de Préfon-Retraite. Le PER bancaire, également appelé PER d'investissement, est calqué sur un compte-titres. Il est proposé essentiellement par des banques et des sociétés de gestion de portefeuille.

En outre, la fiscalité successorale du PER diffère si le décès du souscripteur intervient en phase d'épargne ou après la liquidation

du plan. Enfin, l'âge du souscripteur au moment de sa mort est aussi important. Commençons par l'imposition des capitaux alors que le souscripteur n'a pas liquidé son PER au moment de son décès.

Exonération pour les conjoints et abattements pour les autres

S'il s'agit d'un PER bancaire, les capitaux sont comptabilisés dans l'actif successoral du souscripteur décédé au même titre que l'encours de ses autres placements et les valeurs estimées de ses biens immobiliers.

Les sommes léguées sont alors assujetties aux droits de succession, dont les abattements et barèmes dépendent du lien de parenté entre le défunt et l'ayant droit. Les capitaux perçus par l'époux, l'épouse ou le partenaire de Pacs ne sont pas imposés, le conjoint marié ou le partenaire pacsé d'une personne décédée (à condition que cette dernière ait désigné son partenaire comme son héritier par testament) étant exonéré de frais successoraux.

À l'image de l'assurance-vie, le PER assurantiel est « hors succession ». Cela signifie que les capitaux transmis ne sont pas soumis au régime successoral commun, mais à des règles spécifiques. Quel que soit le bénéficiaire désigné par le souscripteur de son vivant, les capitaux ne sont pas taxés à hauteur de 152.500 euros par bénéficiaire, lorsque le titulaire du PER est décédé avant l'âge de 70 ans. La fraction comprise entre 152.500 et 852.500 euros se voit appliquer une taxe de 20% et celle supérieure à 852.500 euros, une taxe de 31,25%.

Si le souscripteur est mort à 70 ans ou plus, la franchise d'impôt est réduite à 30.500 euros et est commune à l'ensemble des bénéficiaires désignés (l'abattement fiscal est partagé à parts égales). Au-delà des 30.500 euros, les capitaux supportent les droits de succession. **Les conjoints et partenaires survivants en sont, là aussi, exonérés.**

Dans le cas où le souscripteur du PER a liquidé son plan de son vivant, plusieurs cas de figure sont possibles. S'il a opté pour une sortie en capital, les sommes non dépensées, déposées dans un compte bancaire ou réinvesties dans un placement, entrent dans l'actif successoral et sont donc soumises aux droits de succession. Si le défunt avait dénoué son PER en rente, le versement de la prestation s'arrête à son décès, sauf s'il avait souscrit une option (payante) de réversion. Le bénéficiaire désigné perçoit alors tout ou partie de la rente du souscripteur décédé, dans ce cas, la fiscalité est celle des rentes.

Les avantages successoraux du PER sont d'autant plus intéressants qu'ils s'ajoutent à la déduction fiscale des cotisations.

Avantage à l'entrée et à la sortie

Si le PER n'est pas liquidé, les avantages successoraux du PER assurantiel sont d'autant plus intéressants qu'ils s'ajoutent à la déduction fiscale des cotisations. De son vivant, le souscripteur peut déduire, dans une certaine limite*, ses versements volontaires de son revenu imposable. Il existe donc, en quelque sorte, un avantage fiscal « à l'entrée » et un autre « à la sortie » ■

*10% du Plafond Annuel de la Sécurité sociale (Pass) de l'année N-1 (l'année précédente) ou, si la formule est plus avantageuse, 10% des revenus professionnels de l'année N-1 dans la limite de huit fois le Pass de l'année N-1.



**Assurons
un monde
plus ouvert**

**Notre mission est de protéger
dans la durée les personnes
et tout ce qui compte pour elles.**

**Avec nos partenaires, nous réinventons
les solutions de protection adaptées à chacun
pour accompagner tous les parcours.**



Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique



Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique
12 bis rue de Courcelles - 75008 Paris
www.prefon.asso.fr

